Image not found or type unknown

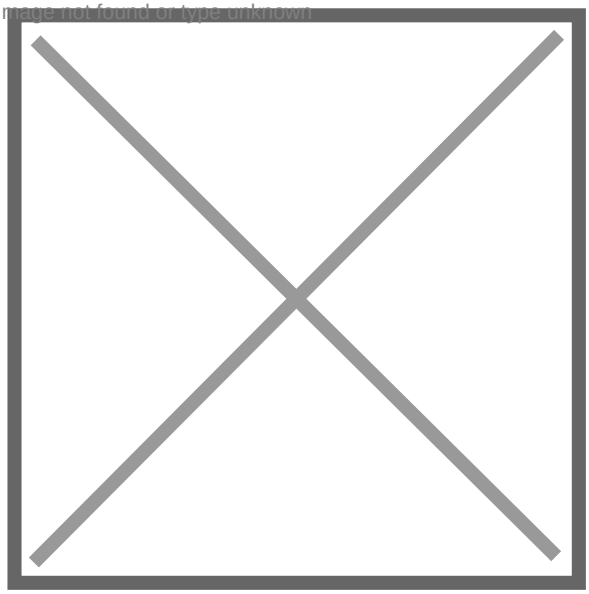

Refus de passage en cdi après 12 cdd sous prétexte de mon statut

Par **Jack94**, le **03/10/2008** à **10:36**

Bonjour,

Depuis près de 7 ans dans l'administration (un office ministériel de l'agriculture), je suis actuellement dans mon 12 ième contrat ou avenant. Mon contrat actuel est un contrat de contractuel de droit public de 3 ans et se termine en mai 2006 (avant ce contrat, je bénéficiais de petits contrats de 1 mois à 12 mois). Voyant nombre de plus jeunes collègues passés en CDI au bout de qq mois, depuis près d'un an, je demande mon passage en CDI.

Depuis le début d'année 2008, j'ai eu semble t-il l'accord de ma direction (Directeur, DRH, chef de service et chef de bureau). Pourtant, j'ai appris que mon contrat ne pourrait être que renouvelé pour 3 ans et seulement à son issue en 2012 je pourrais éventuellement obtenir CDI... Ce retournement de décision, inacceptable sur le plan humain, est semble t-il dûe, qu'en pleine restructuration de l'office, on considère ma situation plus péreine que les autres CDD plus courts.

Marié avec deux enfants, ce traitement injuste a de lourde conséquence sur ma vie personnelle (pas de crédit immobilier) et professionnelle (motivation, investissement de carrière). Parallèlement, de jeunes célibataires (en CDD de 18 mois) sont encore titularisés sous couvert d'un contrat administrativement plus souple !

Que ce soit pour l'injustice de la situation, la légalité des CDD à répétition, les accords non tenus ou les années de précarités passées (7 ans) et à venir (encore 3 ans), pensez-vous que la différence de statut de contrat peut-elle légalement autoriser une telle injustice de traitement de carrière ?

En vous remerciant grandement de votre attention, je vous souhaite une agréable journée

Bien cordialement

Par **Marion2**, le **03/10/2008** à **18:19**

Bonjour jack,
Je peux vous assurer que dans les administrations, c'est une pratique très courante.
Il y a des CDD, pas de CDI, mais une titularisation après un an d'exercice en temps que stagiaire.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés